

La vaccination obligatoire : quand le parent devient un usager expert

Par Annick Faniel

La négociation des valeurs et la responsabilité

Ces différents exemples et faits d'actualité évoqués dans notre article précédent sur la vaccination obligatoire mettent en exergue la notion de responsabilité au sein d'une société « plurielle ». Plus particulièrement, nous verrons dans cet article comment, par ses démarches, le parent devient usager expert, acteur-négociateur de ses valeurs et de ses choix.

Selon le sociologue Olgierd Kutyl¹, aujourd'hui, les professionnels et les acteurs ordinaires sont co-producteurs de valeurs « basses ». On n'est plus face à une homogénéité des valeurs mais bien à une pluralité des valeurs. Il existe pour lui un système de règles confronté à une pluralité de rationalités. Les acteurs appartiennent à des logiques différentes, des valeurs et des normes différentes. Et parce qu'il y a ces logiques différentes, il y a négociation des règles.

Dès lors, dans une société « plurielle », c'est-à-dire dans un monde où les valeurs et les normes sont plurielles, multiples et contradictoires, le professionnel n'est plus détenteur d'un « Savoir », mais il doit accepter de discuter des connaissances avec les usagers qui ont leur mot à dire. Les données et les forums sur internet, les publications sur la vaccination, les rencontres avec d'autres usagers sont autant d'opportunités pour le parent de s'informer, de se constituer un avis et d'effectuer ses choix. Il devient acteur et négociateur, pouvant interpellier, s'opposer, argumenter, se positionner. Si beaucoup de choses aujourd'hui se discutent, on veille cependant aux procédures à suivre pour permettre cette négociation. Le professionnel devient une sorte de consultant dans la trajectoire de vie de son interlocuteur. Et l'utilisateur fait preuve de davantage d'esprit critique et de réflexivité ; on n'attend pas de lui une adhésion automatique et aveugle à des valeurs qui lui seraient imposées. Il entend être un interlocuteur de premier plan, se sentant directement concerné par les décisions prises en cette matière.

La loi : instance de reconnaissance, le fondement d'une nouvelle catégorie de problèmes sociaux

« Avant, on mettait les enfants malades en quarantaine, si un enfant avait la rougeole par exemple, il restait tout simplement chez lui jusqu'à sa guérison, mais on ne le vaccinait pas... Ces mesures prophylactiques² étaient souvent usitées. Aujourd'hui ce n'est plus possible »³.

¹ KUTYL O. (1998), La négociation des valeurs. Paris-Bruxelles, De Boeck

² La prophylaxie est l'ensemble des mesures visant à empêcher l'apparition, la réapparition et la propagation de maladies et est au centre des campagnes de santé publique de prévention des maladies et des épidémies, selon le principe qu'il "vaut mieux prévenir que guérir", pour le patient comme pour la société. Outils : information, hygiène, rééducation, immunisation (vaccination), dépistage précoce et quarantaine.

³ Propos de J-B Godinot, du mpOC (Mouvement des politiques de croissance)

En effet, aujourd'hui la conjoncture socio-économique offre moins de temps disponible aux parents, qui, bien souvent, travaillent tous les deux à temps plein. Ne pas avoir accès à un lieu d'accueil pour son enfant peut alors devenir problématique. Par les questions de société et de santé qu'elle soulève, la vaccination obligatoire est une problématique de santé publique. Par leurs revendications (cf. article précédent sur la vaccination obligatoire, CERE 2012) relatives à la vaccination et la liberté individuelle, les parents questionnent aussi un type de fonctionnement institutionnel et son règlement. Et pour défendre leurs arguments et leurs choix, ils n'hésitent pas à se servir de la loi, ainsi que nous l'avons vu dans notre article précédent.

Le recours à une loi signifie que nous avons affaire à une question de société, transversale aux secteurs public et privé. En ce qui concerne l'identification d'un problème, et son importance, la loi est une instance de reconnaissance tout à fait centrale. Seule une loi peut donner un fondement, doté d'une haute légitimité, à une catégorie nouvelle de problèmes sociaux⁴.

Recours à la Loi : le parent comme usager expert

« L'ONE ne respecte même pas son propre règlement puisqu'il est prévu qu'en cas d'avis contraire du médecin de famille, cet organisme n'a rien à imposer », a commenté le père d'un enfant de huit mois expulsé d'une crèche de la ville de Bruxelles. Les parents contestent également les mesures imposées par l'ONE sur base du fait que la plupart des vaccins demandés ne sont plus obligatoires en Belgique (cf. informations légales précisées dans notre article précédent)⁵.

« Nous ne sommes pas ici dans une démarche anti-vaccins, poursuit l'avocat des plaignants, Georges-Henri Beauthier. Nous nous demandons juste pourquoi on impose une charge de neuf vaccins à des enfants de moins de trois ans, alors qu'un seul est obligatoire ». L'avocat n'exclut pas, faute de réponse convaincante des autorités, d'introduire une action en réparation, au tribunal civil⁶.

Comme nous l'avons souligné, aujourd'hui les parents n'hésitent pas à s'informer sur la vaccination au moyen de divers outils d'information tels internet, les manuels médicaux et pharmaceutiques, la loi, ...) et parallèlement à constituer des collectifs⁷ partageant les mêmes informations et les mêmes valeurs, pour ensuite se confronter aux organismes décideurs et remettre en question leur fonctionnement et leurs règles.

Apparaît dès lors une nouvelle position : l'usager expert⁸. Avec ou sans avocats, les parents portent eux-mêmes la parole devant les institutions et interrogent le politique. Le pouvoir d'agir est basé sur le principe que les usagers sont acteurs de leur vie, non pas de simples spectateurs. Différents impacts sur les personnes dites utilisatrices peuvent être mis en relief⁹ :

- un sentiment d'appartenance
- la découverte du pouvoir qu'elles peuvent exercer sur les décisions qui les concernent
- le sentiment d'être utile, de participer, d'exercer leur citoyenneté
- le sentiment de fierté et de solidarité
- une meilleure compréhension des enjeux
- une appropriation du pouvoir et des prises de décision

⁴ Cf. vidéo : La négociation, par O. KUTY. Une coproduction Université Paul Verlaine-Metz / Université Ouverte des Humanités : http://www.canalu.tv/video/canal_socio_universite_paul_verlaine_metz/la_negociation.4493

⁵ Le Soir.be ; samedi 14 avril 2012, 21:09

⁶ Le Soir.be : « pas de vaccins ? privés de crèche », article de R. Gutiérrez, 10 décembre 2010

⁷ Le Mouvement Politique des Objecteurs de Croissance (mpOC)

⁸ Jean-Yves Trepos : « La sociologie de l'expertise », Paris, PUF, 1996

Expert : Détenteur d'un savoir certifié, d'une compétence éprouvée, l'expert est une figure de l'action publique, convoquée pour éclairer le décideur. Mais la représentation valorisée du « sachant », détenant la connaissance, s'est trouvée affaiblie par un défaut de légitimité. La notion d'expert profane ou d'expert citoyen s'est progressivement imposée et l'on parle alors d'expertise d'usage.

⁹ « Pouvoir d'agir et rétablissement : de l'individuel au collectif, portrait d'une expérience probante issue du milieu de la défense des droits », par Marthe Gilbert, déléguée régionale et chargée de projet pour les Rencontres régionales Pro-Def Estrie, Carole Panneton, coordonnatrice Pro-Def Estrie, et Doris Provencher, coordonnatrice de l'AGIDD-SMQ, Montréal.

Ce changement fondamental de l'intervention des parents dans le champ de la négociation remet en question certaines règles établies mais aussi un fonctionnement qui autrefois semblait inébranlable et sécurisant.

Conclusion

Nouvelle forme de militance

Les événements relatifs à la vaccination obligatoire dans notre pays témoignent de l'existence du phénomène associatif et du citoyen comme usager expert. Et, parallèlement, nous constatons une autre forme de militantisme : le militantisme post-it¹⁰. Le collectif de parents, le mpOC (Mouvement politique des Objecteurs de Croissance) et d'autres associations s'inscrivent en effet dans une nouvelle forme de militance¹¹. Renseignés, entourés de professionnels tels des avocats, des médecins, et d'autres professionnels pouvant apporter leurs compétences, les parents créent des associations ponctuelles pour défendre leur cause. L'individualisation de la société et le désenchantement idéologique poussent de plus en plus de gens à s'engager ponctuellement pour des causes précises et concrètes. Ces personnes se mobilisent selon leurs besoins et aspirations du moment. Les anciennes générations se sentaient partie prenante du parti politique (par exemple) qu'ils défendaient, se considérant comme des éléments permettant à la machine d'avancer. Les nouveaux militants ne s'engagent plus que pour les causes qui leur tiennent à cœur. Les spécificités idéologiques de chacun émergent, seules les causes correspondant aux idées et convictions personnelles (et non plus à l'idéologie d'un groupe) sont défendues.

Le citoyen : usager expert et responsable

Ainsi, le citoyen n'est plus « écrasé » par le savoir, il le saisit, le commente, l'alimente. En se positionnant de la sorte et en s'informant, les parents qui s'opposent à l'administration des vaccins aux tout-petits et ceux qui s'opposent à la vaccination obligatoire deviennent des experts usagers, responsables de leur démarche.

Annick Faniel

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



¹⁰ Jacques Ion ; « La fin des militants ? », Paris, édition de l'Atelier, coll « Enjeux de société »

¹¹ Jacques Ion ; « La fin des militants ? », Paris, édition de l'Atelier, coll « Enjeux de société » ; Olgierd Kutyl, Didier Vrancken, Annick Faniel : « Les comités blancs : un défi citoyen ? », Ottignies, Quorum, 1998